**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 33 (1945)

**Heft:** 688

Artikel: L'idée marche... à Genève aussi...

**Autor:** E.Gd.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-265534

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIRECTION ET RÉDACTION M<sup>114</sup> Emilie GOURD, Crêts de Pregn ADMINISTRATION

MII. Renée BERGUER, 7, route de Chêne Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.—
, 6 mois , 3.50
ETRANGER . , 8.—
Le numéro . . , 0.25 Largeur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent de n'importe quelle date

11 cent, le mm

Si Dieu eût voulu que la femme devînt le chef de l'homme, il l'eût tirée de son cerveau; s'il eût voulu qu'elle fût son esclave, il l'eût tirée de ses pieds. Il voulut qu'elle fût sa compagne et son égale : en conséquence, il la tira de son côté.

LE TALMUD.

# Une déclaration importante de la Charte de San Francisco

Le préambule de la Charte débute ainsi : Les peuples des Nations unies... affirment leurs croyances dans les droits de l'homme,

dans l'égalité de l'homme et de la femme... Ce n'est qu'une phrase, mais adoptée par 50 nations, et qui devait être dite.

<sup>1</sup> C'est nous qui soulignons (Réd.).

## Les suffragistes suisses à Lausanne

Nous revenons toujours à Lausanne avec plaisir, mème lorsque le temps est lourd et ic ciel couvert. Mais ce jour-là, c'était plutôt de la joie, avec un peu d'anxiété, que nous ressentions en grimpant vers la cathédrale. L'émotion est bien permise à de jeunes suffragistes, prêtes à se trouver pour la première fois parmi celles qui, depuis si longtemps, luttent de toutes leurs forces pour les femmes de chez nous. La salle du Grand Conseil avait grand air avec ses gerbes de roses aux couleurs fédérales. Mais étions-nous arrivées au bon endroit? Ces chapeaux blancs, ces toi-lettes claires, ces visages souriants? Avec un petit rire, ma compagne me glissa dans l'orecille: « Et dire que mon mari m'a bien recommandé de ne pas me vernir les ongles!!! » Dans une atmosphère de chaude cordialité et d'entente parfaite, puisque tous les votes furent unanimes et ne soulevèrent aucune discussion, une centaine de délégués et un bon nombre d'envoyés de sociétés invitées assistèrent aux différentes phases, ailleurs souvent si fastidieuses, d'une séance administrative. La présidente, M<sup>me</sup> Vischer-Alioth (Bâle), ouvrit a session en se réjouissant que nous puissions enfin, après six ans de guerre, nous réunir de nouveau dans la paix et elle exprima notre reconnaissance de voir notre pays épargné. La paix nous apporte bien des problèmes, à la solution desquels les femmes doivent collaborer. Mais elles ne peuvent donner leur aide dans cette reconstruction que si elles possèdent les droits politiques. M<sup>me</sup> Vischer-Alioth donna ensuite lecture du rapport annuel. Sur le plan international l'activité fut évidemment faible. Il faut signaler l'intervention du Comité central en faveur des Juifs de Hongrie. Nous avons eu le malheur de perdre trois membres cette annèe: M<sup>me</sup> Schwyzer-Vogel (Lucerne), M<sup>me</sup> Böhlen-Welti (Thoune) et M<sup>le</sup> Krieg (La Neuveville), membre du Comité central. Nous déplorons la démission de Ce Comité central Nous déplorons la démission de Ce Comité central se mêmes doitent central féminin suisse, à la suite de la dém

Encore une fois la présidente recommande

#### L'idée marche... à Genève aussi...

vote cantonai, électorat et éligibilité. Et en second lieu, le projet de loi déposé devant le Grand Conseil le 23 juin par M. le député Dupont-Willemin (Section genevoise du parti socialiste suisse) et demandant également la reconnaissance aux fammes de la lactation. reconnaissance aux femmes de leurs droits politiques complets en matière cantonale et communale.

munale.

L'Association genevoise pour le Suffrage n'a toutefois pris position à l'égard de ces deux tentatives qu'après avoir consulté ses membres en Assemblée générale ordinaire, des courants d'idées très opposés s'étant fait jour dans son Comité, dont certains membres craignant de manquer à la neutralité et à l'indépendance, inscrites dans les statuts, redoutaient les résultats fâcheux d'un appui donné à l'initiative surtout. Mais à l'unanimité des membres présents, l'Assemblée s'est déclarée d'accord pour que l'Association agisse aussi bien en faveur de l'initiative du Parti du travail que du projet de loi Dupont-

Mouvement Féministe et le Frauenblatt,

le Mowement Feministe et le Frauenblatt, ainsi que la brochure récemment éditée de Mme Thalmann (Berne): Suffrage féminin. La brochure du pasteur Schwarz et le discours de Selma Lagerlöf vont sortir de presse et seront de précieux aides pour la propagande. En parlant des sections, Mme Vischer-Alioth

En parlant des sections, M™ Vischer-Alioth se réjouit des récentes nouvelles. Après Berne, Bâle et Zurich, ce sont Lucerne. Neuchâtel et Vaud qui vont devoir se mettre à l'œuvre à la suite des motions déposées devant leurs Grands Conseils. L'« Idée marche», comme dit notre vice-présidente, M¹le Gourd, retenue loin de nous, hélas, par la maladie. Les comptes présentés par M™ Leuch (Lausanne) bouclent avec un bénéfice de 50 fr. sur un total de recettes de 6818 fr. Le budget de 1945-1946 prévoit un déficit de 500 fr. La cotisation est maintenue à 1 fr. par tête de membre. Pour remplacer au Comité central M¹le

Willemin, un communiqué très net envoyé de faire de la propagande avant les votations à toute la presse mettant d'autre part exac-tement la situation au point. Voici le texte de expérimenté l'effarante lenteur apportée à

Cette mise au point nettement établie, l'As-Cette mise au point nettement étable, l'Association s'occupe dès maintenant de constituer, comme cela est le cas à Bâle, où la situation politico-suffragiste est à peu près analogue, un Comité d'action spécial, dont la tâche sera d'abord de recueillir le plus grand nombre possible de signatures pour l'initiative tl a pétition du Parti du travail (il en faut 5.000 avant le 7 août prochain), puis ensuite

<sup>1</sup> Tous ceux et celles de nos lectrices qui von draient faire signer ces listes sont priés de s'a-dresser à la Présidente de l'Association qui est aussi la rédactrice du Mouvement (Créts de Pre-gny, téléphone 2,26.64).

electeurs et aux femmes de signer voix seulement se firent entendre: celle de l'initiative et la pétition lancées par le parti du travail et salue avec satisfaction le projet de loi déposé devant le drand Conseil par le parti socialiste qui ne trouva rien de mieux à invoquer contre genevois, tout en exprimant son regret nous que de rappeler le souvenir de l'abomiprofond de ce que les partis politiques nable « Géo», honni dans toute la Suisse, et historiques, qui se réclament de l'idéal dont certaines femmes disaient, parait-il, en set temps de « jeunesse dédorée» qu'il était si beau garçon qu'elles étaient prêtes à voter étorme. beau garçon qu'elles étaient prêtes à voter pour lui... » Puis, une Commission, selon l'usage, fut nommée, qui sera, nous assure-t-on, prochainement convoquée et au courant du travail de laquelle nous ne manquerons pas

> Voici donc maintenant sept de nos cantons entrés dans la lice suffragiste; et si, comme le disait jadis M. Motta, les cantons sont « le laboratoire politique de la Confédération» nous pouvons espérer que l'une au moins de ces sept expériences ouvrira la porte aux autres. Qui va commencer?...

de tenir nos lecteurs.

## IN MEMORIAM

### Le Dr. Charlotte Olivier

La nouvelle de la mort, survenue le 8 juin, de le Dr. Charlotte Olivier a causé dans savait M<sup>me</sup> Olivier gravement malade, elle ne sortait plus de sa maison depuis plusieurs mois, mais on ne pouvait croire que cette femme si vaillante, dont la vie entière a été jusqu'à ses derniers jours consacrée à son prochain, dût à son tour se reconnaître vaincue. Le nom de Mme Olivier et celui de son mari, le Dr. Eugène Olivier, sont intimement liés à la lutte antituber-culeuse dans le canton de Vaud, où depuis plus culcuse dans le canton de Vaud, oit depuis plus de 40 ans, ils ont créé de nombreuses œuvres préventives et curatives qui semblent aujour-d'hui chose naturelle, mais qui demandèrent, pour voir le jour, de nombreuses démarches, des sacrifices financiers devant lesquels on pouvait hésiter, et la foi qui soulève les montagnes. Charlotte de Mayer était née à St-Pétersbourg

le 22 octobre 1864; elle obtint d'abord son di-

plôme de garde-malade qui lui permit de créer un dispensaire dont elle a été l'infirmière-chef; elle vint ensuite à Lausanne faire ses études de médecine, y soutint sa thèse de doctorat en 1807, et fit trois semestres d'internat en chirur-1897, et 111 trois semestres d'internat en chirur-gie, dans le service du professeur César Roux. Rentrée à Pétersbourg, elle y passa l'examen d'Etat russe, ouvrit une clinique chirurgicale avec un dispensaire pour indigents qu'elle diri-gea jusqu'au moment où elle revint en Suisse pour épouser, à Gingins, le Dr. Eugène Olivier, dont elle avait fait la connaissance à Leysin; elle devarent april le metit-fille de Mosimies. Il basis dont elle avait fait la connaissance à Leysin; elle devenait ainsi la petite-fille de l'écrivain Urbain Olivier. Et cette Russe sut très rapidement s'assimiler le caractère vaudois, les usages vaudois, et, avec une habileté et une souplesse à la fois féminines et slaves sut travailler dans notre canon, aborder les autorités, entreprendre les démarches nécessaires pour lutter contre la tuber-cultes décites le majetie ses les sesseltés. marches nécessaires pour lutter contre la tuber-culose, dépister la maladie par la consultation po-pulaire, par le dispensaire, par les infirmières visiteuses, par la création des préventoria. C'est à l'activité des docteurs Olivier, mari et femme, que l'on doit la création de la Ligue vaudoise contre la tuberculose, de la cure d'air de Sauva-belin, de la Bérallaz, du Nid, des Oisillons... De 1911 à 1926, Mme Olivier a été le médecin-chef du dispensaire antituberculeux de la Poli-clinique universitaire, où elle se dépensa sans De 1911 à 1920, Mme Olivier a ête le médecinchef du dispensaire antituberculeux de la Policlinique universitaire, où elle se dépensa sans
compter, sans ménager ni ses forces ni son temps.
Il semblait que cette femme d'apparence frèle eût
supprimé les contingences physiques; elle ignorait la fatigue, le sommeil; elle soignait des malades, s'occupant du corps autant que de l'âme,
éloignant les enfants de la contagion, faisant
hospitaliser les parents. Levée avant le jour,
quittant le Mont par le première heure pour se
rendre dans les quartiers populeux, souvent excentriques, pour faire un traitement, une piqûre,
surveiller un malade, une famille.
C'était avant tout une travailleuse sociale, qui
entendait attaquer le mal à son origine, donner
à l'enfance toutes les possibilités d'une vie saine.
C'est à la suite d'une de ses conférences donnée à
l'Union des femmes de Lausanne, en mai 1914,
que le Dr. Emile Dind demanda au Conseil d'Etat
une étude sur les conditions sanitaires offertes

une étude sur les conditions sanitaires offertes aux enfants en bas âge placés dans des familles; il en résulta la loi sur les enfants placés dite « loi Dind » alors qu'elle aurait dû s'appeler loi

Cliché aimablement prêté par le Bureau officiel de aseignements de Lausanne.



Le paysage qu'ont eu sous les yeux nos suffragistes suisses.